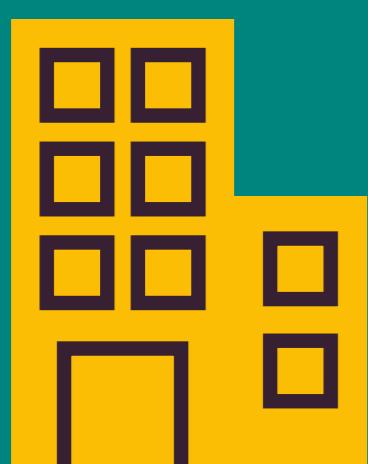


Qu'est-ce que VerdY ?

Une nouvelle centrale géothermique qui alimentera bientôt en chaleur renouvelable et locale **5 villes** du département des **Yvelines** :

- ① Bailly
- ② Bougival
- ③ La Celle-Saint-Cloud
- ④ Le Chesnay-Rocquencourt
- ⑤ Noisy-le-Roi

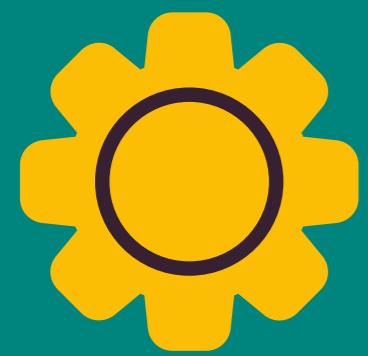
Les chiffres-clés



9 000 équivalents-logements chauffés



20 300 tonnes de CO₂ évitées par an, l'équivalent de 11 500 A/R Paris-New York en avion



92 GWh de chaleur produite en moyenne chaque année



Une énergie locale qui ne nécessite pas de transport



Un prix de l'énergie plus stable, moins dépendant des fluctuations du marché des énergies fossiles bénéficiant d'une TVA réduite à **5,5 %**

Les partenaires



Yvelines
Le Département

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Le Département des Yvelines est l'initiateur du projet dans le but d'accélérer sa transition énergétique. Il a mis à disposition le foncier sur lequel sont construits les puits géothermiques et la centrale et est le deuxième financeur du projet.



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

SIGEIF

Le Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) assure une mission de service public pour l'organisation et le contrôle de la distribution des énergies en Île-de-France.

Il cofinance le projet et représente les villes de La Celle-Saint-Cloud et du Chesnay-Rocquencourt.



SEY

Le Sey (Syndicat d'énergie des Yvelines) organise la distribution d'énergie et développe les énergies renouvelables dans le département.

Il cofinance le projet et représente les villes de Bailly, de Bougival et de Noisy-le-Roi.



ENGIE SOLUTIONS

ENGIE Solutions est une marque du groupe ENGIE, acteur international de référence dans l'énergie bas carbone et les services énergétiques.

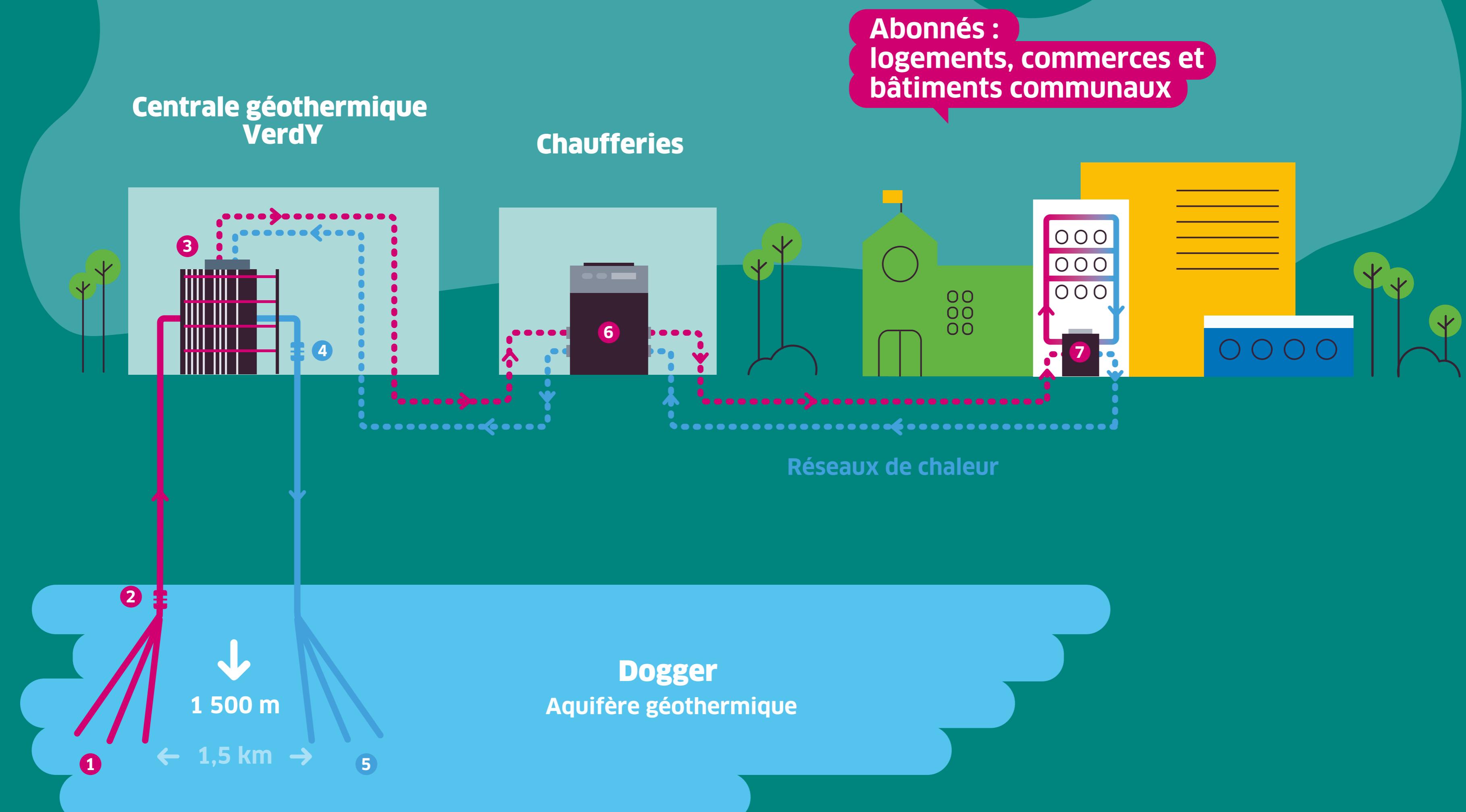
Il est le concepteur, l'opérateur technique, l'exploitant et le financeur principal du projet.



ADEME

Opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME.

Le schéma de fonctionnement

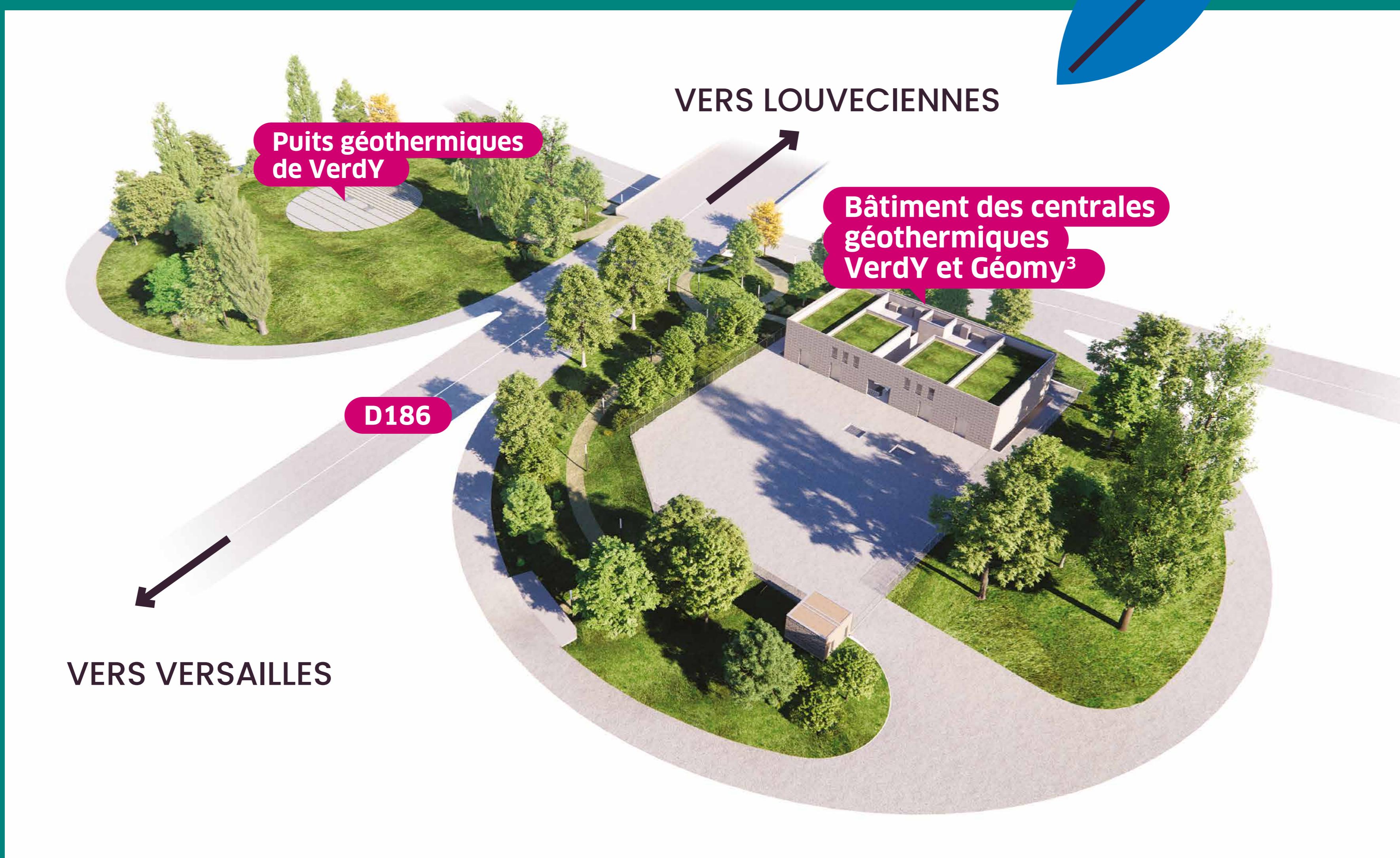


- 1 Puits de production
- 2 Pompe de production
- 3 Échangeur thermique
- 4 Pompe de réinjection
- 5 Puits de réinjection
- 6 Chaufferies
- 7 Sous-stations

Après les travaux, des espaces verts

Le bâtiment des centrales géothermiques VerdY et Géomy³ et ses têtes de puits seront harmonieusement intégrés dans le paysage de la plaine de Versailles, en respectant l'identité historique et naturelle du site.

Dès la fin des travaux, diverses espèces d'arbres, arbustes et couvre-sols seront replantés.



Vue des boucles est et ouest d'accès au Chesnay-Rocquencourt en 2055.

L'Engagement RSE du forage géothermique de VerdY



Protection de l'environnement

- **Zéro pollution du sous-sol** : la plateforme de forage est recouverte d'un **enrobé étanche** pour collecter et empêcher toute infiltration de polluants dans le sous-sol
- **Traitements des eaux** : toutes les eaux de ruissellement et de lavage sont récupérées et traitées par des systèmes de **débourbeur/déshuileur** avant d'être renvoyées dans le réseau
- **Composition des boues de forage** : nous bannissons les produits à base de glycol ou diesel et utilisons des alternatives plus vertueuses et **biodégradables** qui permettent de réduire la masse chimique des boues utilisées et de prévenir l'apparition de bactéries nocives
- **Recyclage total des déblais** : les déblais de forage sont intégralement collectés, traités et **revalorisés en granulats** pour le secteur du BTP avec l'objectif de zéro enfouissement
- **Surveillance géologique** : **un échantillonnage de la roche tous les 5 mètres** permet de confirmer la conformité du forage avec les études initiales et y apporter des corrections si besoin avec rapidité et précision



Sécurité des équipes et respect du voisinage

- **Sécurité gaz H₂S** : mise en place de **deux capteurs H₂S** sur le site de forage et utilisation ponctuelle de **capteurs individuels** pour garantir la sécurité maximale des opérateurs
- **Réduction du bruit** : le chantier est équipé de dispositifs antibruit (**murs de paille et capotages acoustiques**) et priviliege le **raccordement électrique** aux moteurs thermiques
- **Surveillance acoustique régulière** : pour assurer que le bruit ne dépasse 85 dB sur le chantier

VerdY a obtenu l'autorisation de forage auprès du Préfet suite à l'instruction de la DRIEAT (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports) et après enquête publique. Cette démarche est régie par le Code Minier et le Code de l'Environnement. L'accord final atteste qu'ENGIE Solutions a démontré la sécurité du chantier et l'intégrité environnementale à long terme, en s'engageant notamment à des mesures strictes de protection des nappes souterraines, de gestion des déchets et de réduction des nuisances pour le voisinage, confirmant ainsi que le projet respecte l'ensemble des contraintes réglementaires.